

PRÉAMBULE

La présentation du fascicule a été revue afin d'en faciliter la lecture et la compréhension. Les modifications suivantes ont été apportées : chiffres-clés mis en exergue, nouvelle mise en page des tableaux, ajout d'un schéma explicatif des comptes, intégration des commentaires après chaque chapitre avec rappel de la ligne budgétaire concernée et ajout d'un glossaire. La Municipalité souhaite que la lecture de ce document soit ainsi rendue plus confortable et accessible à chacun-e.

QUATRE REALITES QUI MARQUENT LE BUDGET 2021

Une crise sanitaire mondiale qui induit une crise économique : Au moment de la rédaction du présent préavis, l'évaluation de l'impact de la crise COVID-19 sur l'économie locale est très incertaine. Dans ce contexte, la Municipalité est prudente dans ses prévisions. Dans l'ensemble du budget, cet effet sans précédent est estimé à CHF 5.3 millions, ce qui péjore considérablement le résultat.

Une population qui augmente : Morges se présente comme une ville attractive sur le plan du logement, avec la construction en cours du quartier de l'Eglantine et de l'îlot-Sud. Selon les estimations, cela représente l'arrivée de 1'000 nouveaux habitants d'ici la fin 2021. Entre l'augmentation des recettes liées aux personnes physiques et l'allègement de la charge péréquative, la Ville peut tabler sur une amélioration des revenus de CHF 4.4 millions. Cependant, les prévisions économiques liées à la pandémie affectent le total des recettes fiscales qui sont évaluées à environ CHF 61.8 millions soit en légère baisse par rapport au budget 2020.

Une qualité de vie maintenue : La Ville offrira de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance et souhaite développer ses prestations en matière d'environnement. L'adaptation de ses prestations se traduit par CHF 2.5 millions de charges de fonctionnement supplémentaires. La participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) reste conséquente et représente CHF 15.6 millions, même si l'accord Canton – communes permet de limiter la croissance de cette charge.

Des infrastructures nécessaires au développement de la Ville : Morges investit pour maintenir son attractivité, répondre aux attentes de sa population et préparer son avenir. Pour 2021, des investissements à hauteur de CHF 43.9 millions sont prévus, dont CHF 22.6 millions sont déjà engagés. La Ville de Morges conserve une marge d'autofinancement positive de CHF 1.8 million. Le solde sera financé par l'emprunt à des taux actuels favorables.

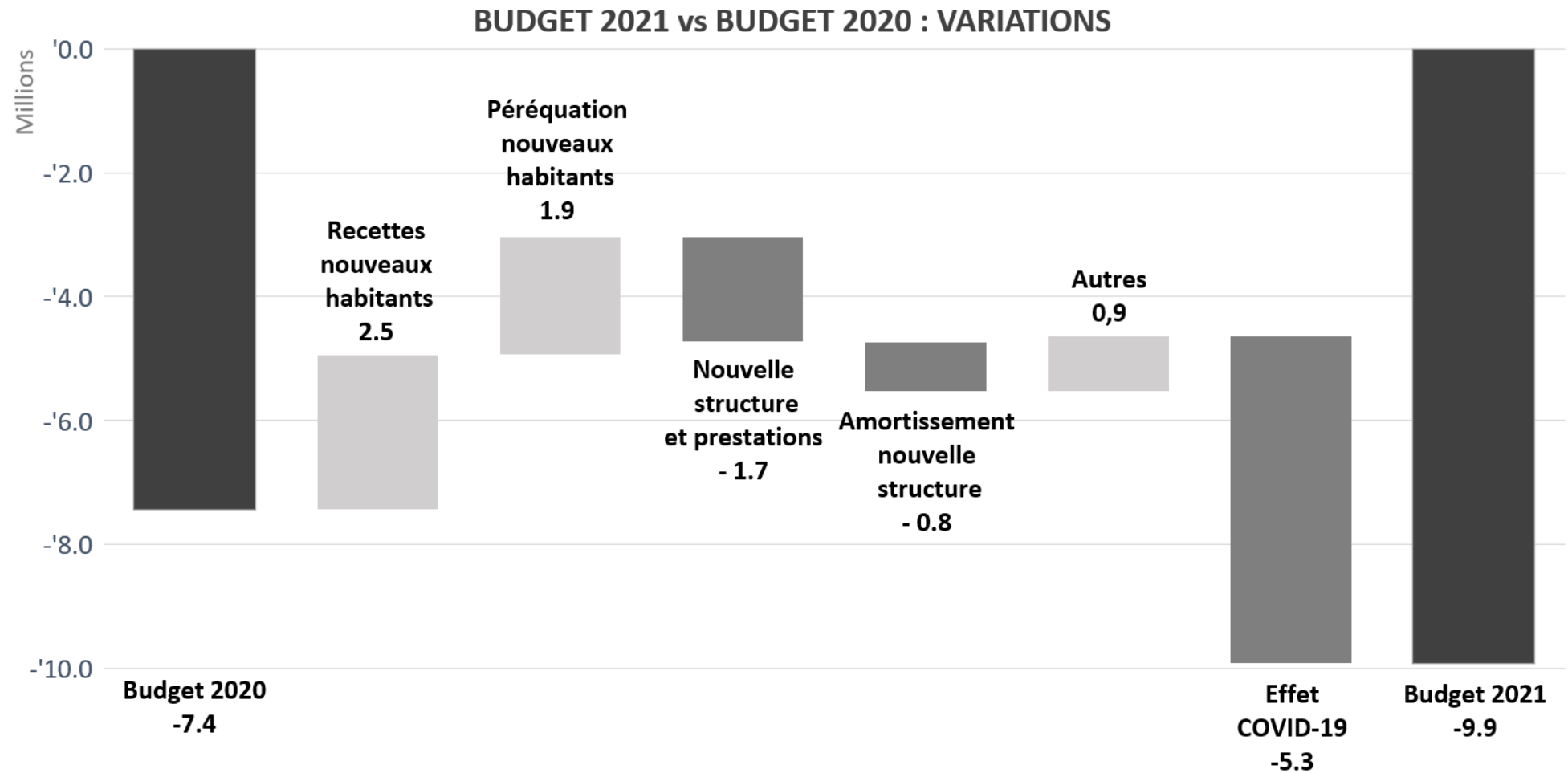
1 BUDGET 2021 EN RÉSUMÉ

Résultat
- 9.9 millions

Vu le contexte incertain de l'évolution de l'économie et la pandémie, l'exercice du budget 2021 contient certains éléments qui sont à apprécier avec prudence, en particulier en ce qui concerne les recettes fiscales. Ainsi, avec un taux d'imposition de 68 points, le résultat budgétaire 2021 présente un excédent de charges de CHF 9.9 millions, soit une péjoration de CHF 2.5 millions par rapport au budget 2020.

Charges et revenus	Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux	145'229'827	140'968'382	136'343'500	128'908'950	142'852'250	132'922'450
Déficit en CHF		4'261'445		7'434'550		9'929'800
Excédent en CHF						
Déficit en %		2.9%		5.5%		7.0%
Excédent en %						

Le graphique ci-dessous reprend les éléments significatifs qui expliquent l'écart entre le résultat des budgets 2020 et 2021.



Revenus

133 millions**+ 3.1%****ANALYSE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT****- Stabilisation des recettes fiscales et allègement de la charge péréquative**

Les revenus affichent une augmentation par rapport au budget 2020. Selon les estimations, ils totalisent CHF 133.0 millions, soit une augmentation de CHF 4.0 millions (+3.1%). Cette progression serait bien plus forte sans l'impact du COVID-19 sur les entrées d'impôts.

Ci-dessous sont présentés le budget des revenus par nature et les explications sur son évolution par rapport au budget 2020 :

Revenus par nature	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	en %	Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF		CHF	en %	CHF	en %
40 Impôts	63'894'492	60'778'750	60'176'000	45.3%	-3'718'492	-5.8%	-602'750	-1.0%
41 Patentes, concessions	580'462	609'000	590'000	0.4%	9'538	1.6%	-19'000	-3.1%
42 Revenus du patrimoine	12'879'220	10'287'100	11'476'850	8.6%	-1'402'370	-10.9%	1'189'750	11.6%
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	31'734'532	29'147'550	29'749'100	22.4%	-1'985'432	-6.3%	601'550	2.1%
44 Parts recettes cant. sans affectation	897'160	1'035'000	935'000	0.7%	37'840	4.2%	-100'000	-9.7%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	21'374'931	18'679'200	21'806'700	16.4%	431'769	2.0%	3'127'500	16.7%
46 Autres prestations et subventions	1'537'692	1'011'100	900'000	0.7%	-637'692	-41.5%	-111'100	-11.0%
48 Prélèvements s/fonds et financement spéciaux	3'768'622	2'835'850	2'577'750	1.9%	-1'190'872	-31.6%	-258'100	-9.1%
49 Imputations internes	4'301'271	4'525'400	4'711'050	3.5%	409'779	9.5%	185'650	4.1%
Total revenus	140'968'382	128'908'950	132'922'450	100.0%	-8'045'932	-5.7%	4'013'500	3.1%

Impôts
61.8 millions
-0.7%

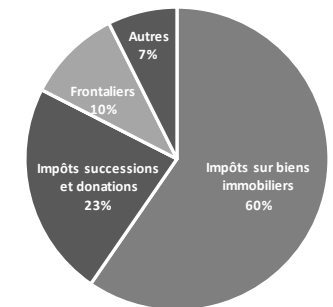
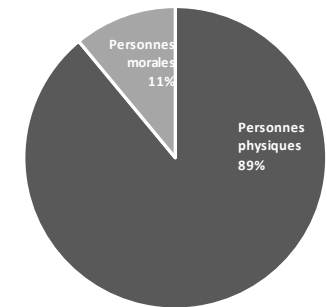
1.1 Impôts

Le budget 2021 prévoit une légère baisse des recettes fiscales. Celles-ci sont estimées à CHF 61.8 millions, soit une diminution de CHF 0.4 million (-0.7%) par rapport au budget 2020. Les prévisions d'impôts ont été calculées sur la base d'un taux d'imposition de 68.0 points contre 67.0 en 2020.

Le tableau suivant présente les prévisions des recettes fiscales de la Ville de Morges pour le budget 2021 par genre d'impôts :

Recettes fiscales liées au taux	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Taux d'imposition (%)	68.5	68.5	67.0	68.0				
Revenu et fortune personnes physiques	41'250'094	43'655'050	43'134'150	43'900'000	244'950	0.6%	765'850	1.8%
Bénéfice et capital personnes morales	5'595'900	8'510'535	6'181'700	5'600'000	-2'910'535	-34.2%	-581'700	-9.4%
A la source et sur la dépense	2'035'653	1'361'056	2'151'900	1'400'000	38'944	2.9%	-751'900	-34.9%
Recettes fiscales selon taux	48'881'647	53'526'641	51'467'750	50'900'000	-2'626'641	-4.9%	-567'750	-1.1%
Impôt par point	713'601	781'411	768'175	748'529	-32'881	-4.2%	-19'646	-2.6%
Habitants au 31.12	15'852	15'973	16'350	17'350	1'377	8.6%	1'000	6.1%
Impôt par point et habitant	45.0	48.9	47.0	43.1	-5.78	-11.8%	-3.84	-8.2%

Recettes fiscales non liées au taux	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Impôts sur biens immobiliers	7'803'958	6'039'792	6'300'000	6'500'000	460'209	7.6%	200'000	3.2%
Impôts sur successions et donations	2'366'669	3'595'803	2'500'000	2'500'000	-1'095'803	-30.5%	-	0.0%
Taxes sur équipements communautaires	3'419'550	-	-	-	-	-	-	-
Frontaliers	1'405'238	1'302'438	1'400'000	1'100'000	-202'438	-15.5%	-300'000	-21.4%
Autres impôts non liés au taux	658'636	1'007'223	585'000	806'000	-201'223	-20.0%	221'000	37.8%
Impôts conjoncturels	15'654'052	11'945'255	10'785'000	10'906'000	-1'039'255	-8.7%	121'000	1.1%
Total des impôts	64'535'699	65'471'896	62'252'750	61'806'000	-3'665'896	-5.6%	-446'750	-0.7%



Le budget 2021 anticipe des revenus provenant de l'impôt lié au taux de CHF 50.9 millions, en diminution de CHF 0.6 million par rapport au budget 2020. Les nouveaux habitants de Morges Gare-Sud et du quartier de l'Églantine, qui emménageront avant la fin de l'année (estimés à 1'000 habitants) permettent de prévoir une importante augmentation des recettes liées aux **personnes physiques**. Cependant, cette augmentation de recettes des personnes physiques est partiellement contrebalancée par une baisse des recettes des personnes physiques suite à une économie ébranlée. De même, cette situation laisse présager une baisse des recettes des **personnes morales**. Ainsi, le budget 2021 prévoit une légère augmentation des recettes des personnes physiques et une baisse de celles liées aux personnes morales.

Les **impôts conjoncturels** sont, quant à eux, globalement stables. A noter une légère progression des impôts sur biens immobiliers liés aux biens fonciers en augmentation sur le territoire morgien. Ceux-ci viennent partiellement équilibrer la diminution anticipée des recettes fiscales des frontaliers.

1.2 Revenus du patrimoine

Revenus par nature	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021		Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
42 Revenus du patrimoine	12'879'220	10'287'100	11'476'850	8.6%	-1'402'370	-10.9%	1'189'750	11.6%

Ce chapitre présente principalement les revenus provenant du patrimoine bâti de la Commune et des capitaux. Une forte progression de CHF 1.2 million est prévue en lien avec le loyer d'une nouvelle structure, le Collège Jacques-Dubochet.

1.3 Taxes, émoluments, produits des ventes

Revenus par nature	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021		Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	31'734'532	29'147'550	29'749'100	22.4%	-1'985'432	-6.3%	601'550	2.1%

Ce chapitre réunit les produits des ventes liées aux prestations des structures d'accueil des enfants, la billetterie du théâtre, la vente de gaz ainsi que diverses taxes et émoluments. Le budget 2021 montre une augmentation de CHF 0.6 million. Celle-ci n'a cependant qu'une influence limitée sur le résultat budgétaire car elle concerne des comptes équilibrés tels que ceux liés aux centres de vie enfantine, au service des eaux et à la gestion des égouts et de l'épuration des eaux usées qui sont financés par des taxes. Ainsi, les revenus supplémentaires en 2021 sont principalement liés aux nouvelles structures préscolaire et parascolaire qui font partie de comptes équilibrés. Les revenus liés au gaz devraient quant à eux baisser de CHF 0.2 million.

1.4 Participations et remboursements de collectivités publiques

Revenus par nature	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021		Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	21'374'931	18'679'200	21'806'700	16.4%	431'769	2.0%	3'127'500	16.7%

Outre le retour du fonds de péréquation, dont le montant 2021 reste en attente du Canton, ce chapitre regroupe des participations et remboursements de diverses collectivités publiques, telles que les participations aux charges des centres de vie enfantine, de l'enseignement et au financement du centre de formation en informatique Cyberforum. De plus, ce chapitre contient la compensation financière du Canton vers les communes qui fait suite à la réforme fiscale des entreprises.

ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Morges répond aux attentes de la population

Charges
143 millions
+ 4.8%

Le budget des charges de fonctionnement s'élève à CHF 142.9 millions, en augmentation de 4.8% par rapport au budget 2020. La progression des charges non maîtrisables (+1.1%) est nettement inférieure à celle des charges maîtrisables* (+10.1%). Ces dernières sont principalement affectées par des activités dont les comptes sont équilibrés. Les principales charges maîtrisables supplémentaires qui affectent le compte de résultat sont l'achat de Biogaz (CHF 0.5 million), les nouveaux postes (CHF 0.4 million) et l'augmentation de la participation à l'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (CHF 0.8 million) en lien avec l'ouverture de nouvelles structures dans le quartier de la gare. Les charges non maîtrisables connaissent une faible progression, principalement due à un rééquilibrage de la participation à la facture sociale entre le Canton et les communes.

Ci-dessous sont présentés le budget des charges par nature et les explications sur l'évolution par rapport au budget 2020 :

Charges par nature	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021		Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
30 Autorités et personnel*	32'593'876	33'607'250	36'095'150	25.3%	3'501'274	10.7%	2'487'900	7.4%
31 Biens, services et marchandises*	22'713'716	22'579'450	25'697'800	18.0%	2'984'084	13.1%	3'118'350	13.8%
32 Intérêts passifs*	720'721	831'350	640'600	0.4%	-80'121	-11.1%	-190'750	-22.9%
33 Amortissements	9'301'799	9'593'850	10'433'850	7.3%	1'132'051	12.2%	840'000	8.8%
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	55'851'504	52'585'600	52'287'100	36.6%	-3'564'404	-6.4%	-298'500	-0.6%
36 Aides et subventions	8'576'906	9'092'050	9'067'050	6.3%	490'144	5.7%	-25'000	-0.3%
38 Attributions fonds/financements spéciaux	11'170'034	3'528'550	3'919'650	2.7%	-7'250'384	-64.9%	391'100	11.1%
39 Imputations internes	4'301'271	4'525'400	4'711'050	3.3%	409'779	9.5%	185'650	4.1%
Total charges	145'229'827	136'343'500	142'852'250	100.0%	-2'377'577	-1.6%	6'508'750	4.8%

* charges maîtrisables

1.5 Autorités et personnel

Charges par nature	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021		Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
30 Autorités et personnel*	32'593'876	33'607'250	36'095'150	25.3%	3'501'274	10.7%	2'487'900	7.4%

Ces charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales (y c. la recapitalisation de la Caisse intercommunale de pensions) ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnités.

La Municipalité a examiné minutieusement les demandes de nouveaux postes. Elle s'est limitée aux besoins strictement nécessaires; ainsi elle n'a accordé que 3.4 EPT supplémentaires. L'évolution des effectifs du personnel communal avec la justification des nouveaux postes est présentée dans le prochain chapitre du fascicule.

Les charges salariales augmentent de CHF 2.5 millions, principalement dû aux éléments suivants : l'évolution salariale ordinaire représente CHF 0.5 million, les nouvelles charges salariales validées par préavis sont de CHF 1.5 million et les nouveaux postes intégrés par voie budgétaire s'élèvent à CHF 0.4 million. Ainsi, les charges liées au personnel s'élèvent à CHF 36.1 millions, soit 25.3% du total des charges.

1.6 Achats de biens, services et marchandises

Charges par nature	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021		Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
31 Biens, services et marchandises*	22'713'716	22'579'450	25'697'800	18.0%	2'984'084	13.1%	3'118'350	13.8%

Ce chapitre connaît une forte progression de CHF 3.1 millions (+13.8%) dont les éléments principaux sont l'ouverture de deux nouvelles structures, soit l'UAPE Jacques-Dubochet (parascolaire) et le Centre de vie enfantine de la Gare (préscolaire) pour CHF 1.2 million, l'achat de Biogaz pour CHF 0.5 million et les frais d'exploitation de Beausobre V avec CHF 0.2 million.

1.7 Intérêts passifs

Charges par nature	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021		Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
32 Intérêts passifs*	720'721	831'350	640'600	0.4%	-80'121	-11.1%	-190'750	-22.9%

Les investissements prévus en 2021 devront être financés en grande partie par de nouveaux emprunts. La situation économique et l'évaluation financière (rating) de la Ville de Morges permettent de prévoir des taux faibles, voire négatifs pour le court terme. De ce fait, les intérêts passifs sont en baisse malgré une augmentation de la dette anticipée.

1.8 Amortissements

Charges par nature	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021		Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
33 Amortissements	9'301'799	9'593'850	10'433'850	7.3%	1'132'051	12.2%	840'000	8.8%

La hausse d'amortissements de CHF 0.8 million prévue reflète la phase d'investissements qui caractérise le développement urbain de la Ville de Morges. L'état présenté tient compte des préavis votés par le Conseil communal jusqu'au 30 juin 2020.

1.9 Remboursements, subventions et participations à des collectivités – en attente des chiffres du Canton

Charges par nature	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021		Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	55'851'504	52'585'600	52'287'100	36.6%	-3'564'404	-6.4%	-298'500	-0.6%

Ce chapitre englobe principalement des charges dites non maîtrisables, en d'autres termes, celles sur lesquelles il est difficile d'exercer un véritable contrôle. Avec un coût total de CHF 52.3 millions, il représente 36.6% des charges de fonctionnement de la Ville.

Péréquations

19.8 millions**- 10.8%**▪ **Facture sociale et péréquation directe**

Les charges définitives de la facture sociale et de péréquation directe ne sont pas connues au moment de l'élaboration du budget. Cependant, nous anticipons un rééquilibrage progressif de la facture sociale entre le Canton et les communes selon l'accord entre le Canton et l'Union des Communes Vaudoises (UCV) qui doit encore être voté par différentes instances publiques. Selon le calcul de péréquation, il est prévu un retour de fonds plus important que les années précédentes lié à l'arrivée des nouveaux habitants.

Péréquations	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Péréquation intercommunale							
Alimentation du fonds	16'681'358	16'350'200	16'400'000	-281'358	-1.7%	49'800	0.3%
Retour du fonds	-10'527'307	-10'500'000	-12'200'000	-1'672'693	15.9%	-1'700'000	16.2%
Dépenses thématiques	-831'330	-750'000	-1'100'000	-268'670	32.3%	-350'000	46.7%
Décompte année antérieure de la péréquation intercommunale	0	0	0	0		0	
Coût net de la péréquation intercommunale	5'322'721	5'100'200	3'100'000	-2'222'721	-43.6%	-2'000'200	-39.2%
Réforme policière	1'090'000	1'000'000	1'071'000	-19'000	-1.7%	71'000	7.1%
Décompte année antérieure de la réforme policière	0	0	0	0		0	
Facture sociale	18'293'129	16'067'050	15'600'000	-2'693'129	-14.7%	-467'050	-2.9%
Décompte année antérieure de la facture sociale	500'972	0	0	-500'972	-100.0%	0	
Coût net des péréquations	25'206'822	22'167'250	19'771'000	-5'435'822	-21.6%	-2'396'250	-10.8%

▪ Associations intercommunales

La Commune participe à diverses associations intercommunales pour un montant total porté au budget de CHF 17.6 millions, soit une diminution de CHF 0.1 million par rapport à 2020.

Le descriptif des associations intercommunales se trouve nouvellement dans le glossaire en fin de fascicule, seules les variations sont commentées dans ce préavis.

Participations à des associations intercommunales	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Réseau d'accueil de jour de l'enfance (AJEMA)	3'234'235	3'380'000	4'180'000	945'765	29.2%	800'000	23.7%
Association scolaire intercommunale de Morges et environs (AS)	6'476'948	6'491'900	6'000'000	-476'948	-7.4%	-491'900	-7.6%
Police Région Morges (PRM)	3'963'652	4'839'000	4'895'850	932'198	23.5%	56'850	1.2%
Fondation de la Côte (coûts AVASAD)	1'457'188	0	0	-1'457'188	-100.0%	0	
Epuration Région Morges (ERM)	1'417'805	1'684'000	1'195'900	-221'905	-15.7%	-488'100	-29.0%
SIS MORGET	524'671	530'000	560'900	36'229	6.9%	30'900	5.8%
Agences d'assurances sociales (ARASMAC)	380'682	405'200	404'500	23'818	6.3%	-700	-0.2%
Protection Civile (PCi)	312'670	324'200	336'450	23'780	7.6%	12'250	3.8%
Total	17'767'850	17'654'300	17'573'600	-194'250	-1.1%	-80'700	-0.5%

Réseau AJEMA (Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne)

En raison de l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil à Morges, les charges ont été revues à la hausse selon le calcul de répartition de l'AJEMA.

ASIME (Association scolaire intercommunale de Morges et environs)

La réalisation de nombreuses petites économies telles qu'une réduction des achats, une diminution des investissements ou encore l'optimisation des ressources du personnel ont permis de diminuer la charge de CHF 0.5 million pour la Ville de Morges. Ainsi, la contribution morgienne s'établit à CHF 6 millions en 2021.

ERM (Épuration Région Morges)

L'association est arrivée au bout de l'amortissement d'une infrastructure conséquente. Ainsi, la participation de la Ville de Morges s'établit à CHF 1.2 million, représentant une baisse de CHF 0.5 million.

1.10 Aides et subventions

Charges par nature	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021		Diff. B2021 / C2019		Diff. B2021 / B2020	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
36 Aides et subventions	8'576'906	9'092'050	9'067'050	6.3%	490'144	5.7%	-25'000	-0.3%

Ce chapitre réunit les dépenses liées à différentes politiques publiques de la Ville, telles que la culture et le sport, la santé publique ou encore la mobilité et l'énergie.

Le tableau ci-dessus montre une légère diminution de 0.3 % du coût total par rapport au budget 2020, due principalement à une diminution de la subvention pour les transports publics.

Investissements

44 millions

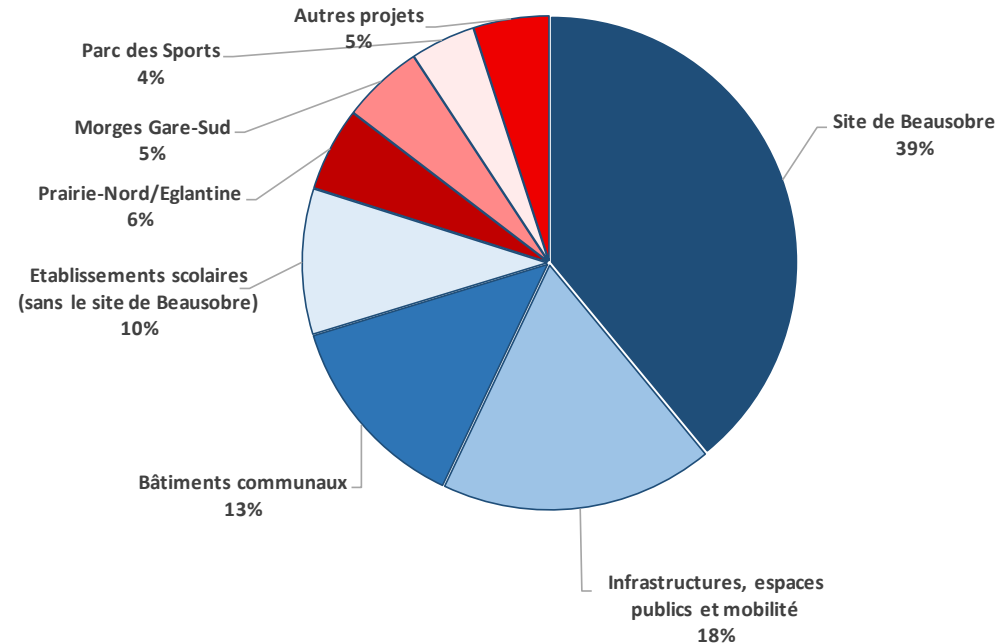
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PLANIFIÉES

Morges poursuit ses investissements stratégiques

Le développement de la Ville de Morges se poursuit et plusieurs grands projets sont déjà engagés. Les dépenses d'investissement déjà votées, ou en cours de votation, représentent un montant de CHF 26.3 millions en 2021. Dans le contexte économique actuel, la Municipalité estime que son rôle d'organe public est de poursuivre ses investissements afin d'injecter de l'argent public dans l'économie et ainsi contribuer à l'essor des entreprises et préserver des emplois. Ainsi, la Municipalité maintient sa planification et prévoit des dépenses relatives aux préavis non encore déposés à CHF 17.6 millions en 2021, soit un total de dépenses d'investissements de CHF 44 millions.

Le tableau suivant résume les dépenses d'investissement prévues pour 2021 :

Dépenses d'investissement 2021	CHF
Site de Beausobre	17'140'000
Infrastructures, espaces publics et mobilité	7'917'532
Bâtiments communaux	5'811'335
Etablissements scolaires (sans le site de Beausobre)	4'216'110
Prairie-Nord/Eglantine	2'418'000
Morges Gare-Sud	2'351'985
Parc des Sports	1'875'000
Autres projets	2'186'000
Total	43'915'962



Pour le détail, se référer aux pages du fascicule relatives aux dépenses d'investissement.

Autofinancement
1.8 million
 -35%

L'impact du Covid-19 sur l'exercice 2021 a pour effet de diminuer la marge d'autofinancement. Celle-ci devrait passer à CHF 1.8 million en 2021, contre CHF 2.9 millions en 2020. La Ville devra donc recourir à l'emprunt pour financer ses investissements, soit pour env. CHF 42 millions supplémentaires en 2021.

2 CONCLUSION

La situation actuelle rend l'exercice budgétaire 2021 particulièrement délicat tant les incertitudes sont nombreuses. Malgré cela, la Ville de Morges, pleinement consciente de son rôle de collectivité publique, affiche son soutien à ses partenaires. En effet, la Municipalité tient à conserver des prestations de qualité et joue son rôle grâce à une certaine solidité financière qui le lui permet. Ainsi, le budget 2021 prévoit le maintien des aides communales en faveur des acteurs économiques, sociaux, culturels et sportifs. De même, les dépenses d'investissement prévues manifestent la volonté de la Municipalité de soutenir l'économie et les emplois.

En parallèle, nul doute que la Ville de Morges connaît un développement urbain sans précédent avec la construction de nouveaux quartiers pour permettre l'accueil de nouveaux et nouvelles habitant-e-s. C'est pourquoi les prestations doivent être adaptées pour répondre aux attentes de la population et maintenir la qualité de vie, notamment dans les domaines de la petite enfance et de l'environnement. Pour ce faire, des moyens sont indispensables. La Municipalité poursuit son engagement dans une gestion rigoureuse des charges maîtrisables tout en octroyant les ressources nécessaires à la réalisation de ses politiques publiques.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2021 et du préavis de la Municipalité ,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet ,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2021 présentant un excédent de charges de CHF 9'929'800.00;
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 septembre 2020.


au nom de la Municipalité
le syndic
le secrétaire



Vincent Jaques
Giancarlo Stella



Finances et promotion économique
la municipale



Mélanie Wyss